



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOU, ML DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003299

Rapport n°3.7 - SIMI 2016 - Participation du Grand Besançon

SIMI 2016 - Participation du Grand Besançon

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016 -2020 « Promotion économique Prospection » Fonctionnement	BP 2016: 292 600 € (enveloppe) Montant de l'opération : 22 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), qui se déroulera du 30 novembre au 2 décembre 2016 à Paris. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique du Grand Besançon qui a fait une priorité de la notoriété et de la visibilité de son territoire auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques partenaires (réseaux bancaires, investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs).

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2013, le Grand Besançon occupera un stand en propre.

La participation au SIMI, qui se déroule à Paris au Palais des Congrès Porte Maillot, est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux.

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon Dijon en cours de construction entre le Grand Besançon et le Grand Dijon, ces deux territoires ont décidé d'être présents au Salon SIMI 2016 en organisant, comme lors de trois précédentes éditions, un stand afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, estimé à 22 000 € TTC.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon, engagés par « Dijon Développement », sera refacturée au Grand Besançon.

Il est proposé que cette prise en charge fasse l'objet d'une convention entre le Grand Besançon et Dijon Développement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au SIMI 2016 pour un montant de 22 000 €,**
- **se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et agents qui le représenteront,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2016
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Entre :

Dijon Développement, dont le siège est à Dijon, 40 avenue du Drapeau, BP 17521, 21075 Dijon Cedex représenté par son Président François-André ALLAERT

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du 30/06/2016

Préambule

Dans le cadre du pôle Métropolitain Besançon Dijon en cours de construction entre le Grand Besançon et le Grand Dijon, ces deux territoires ont décidé d'être présents au Salon SIMI 2016 en organisant, comme lors de trois précédentes éditions, un stand contigu afin d'optimiser la visibilité de leurs produits et de renforcer la notoriété de chacun des territoires et de l'espace de coopération qu'ils construisent ensemble.

D'un commun accord, ces deux collectivités ont décidé que « Dijon Développement », agence de développement économique du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques.

La totalité des coûts spécifiques à l'emplacement réservé pour le compte du Grand Besançon, engagés par « Dijon Développement », sera refacturée au Grand Besançon.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article I - Objet de la convention

« Dijon Développement », agence de développement économique du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon sur le salon du SIMI 2016 auquel il convient d'ajouter les coûts de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques.

Article 2 - Prestations réalisées par Dijon Développement et financées dans le cadre de cette convention par les deux partenaires

« Dijon Développement » effectuera la réservation de l'emplacement de 19,25 m² référencé B10 auprès du Groupe MONITEUR, organisateur du SIMI,

« Dijon Développement » assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon auquel il conviendra d'ajouter les coûts de publications sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques (alimentation électrique et Wifi le cas échéant).

Les demandes spécifiques formulées par le Grand Besançon seront réglées directement par le Grand Besançon hors convention. De plus, le Grand Besançon gèrera en propre tous les éléments se rapportant à la réalisation et l'aménagement de son stand et fera face à l'ensemble des obligations associées : déclarations, conformité, implantation, installation, démontage, etc.

Article 3 - Financement

Le coût de la prise en charge initiale de l'emplacement du stand du Grand Besançon, auquel il convient d'ajouter les coûts de publications sur les supports de communication du salon (catalogue notamment) et les frais de raccordements techniques, est estimé à 22 000 € TTC.

Ce coût comprend, le temps humain consacré à la gestion et à l'organisation du SIMI, soit 5 000 € pour le Grand Besançon.

Le Grand Besançon versera à « Dijon Développement », dès signature de la présente convention, 15 000 € et le solde (7 000 €) sur présentation des justificatifs associés (factures) relatifs à l'objet de cette convention.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin à la réception du versement du solde de la participation financière du Grand Besançon au « Dijon Développement ».

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le

Pour Dijon Développement,
Le Président,

François-André ALLAERT

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET